

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en répondant à la question du député d'Essex—Windsor, le ministre des Transports a prouvé une fois de plus qu'il connaît mal ses propres dossiers. Il a déclaré que l'accord de libre-échange interdit l'importation de voitures d'occasion en provenance des États-Unis qui ne satisfont pas aux normes canadiennes en matière de sécurité.

Je voudrais citer l'exposé analytique des répercussions des règlements que le gouvernement vient de rendre public ce matin:

La Loi sur la sécurité des véhicules automobiles interdit actuellement l'importation des véhicules automobiles visés par le règlement, qui ne satisfont pas aux normes canadiennes de sécurité des véhicules automobiles. La stricte mise en application de ces dispositions s'oppose à l'esprit de l'accord de libre-échange, car les véhicules d'occasion en provenance des États-Unis ne satisfont pas nécessairement à toutes les normes canadiennes de sécurité des véhicules automobiles et ne pourront donc pas être importés.

Le ministre pourrait-il consacrer un peu plus de temps à la lecture des dossiers concernant VIA et le libre-échange avant de donner des réponses spontanées comme celle-là à la Chambre des communes?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suppose que le chef du Parti libéral avait le document en main au début de la séance. C'est le député de Winnipeg qui le lui a donné.

Des voix: Quelle honte!

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit: nous avons modifié les règlements concernant les voitures importées des États-Unis et nous continuerons de le faire.

J'ai également déclaré qu'on a élaboré des procédures selon lesquelles les véhicules importés après 1990 devront se conformer aux normes de sécurité canadiennes lorsque des normes différentes s'appliquent aux modèles américains équivalents. C'est ce que j'ai dit et je viens de le répéter.

• (1500)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, tout ce que cela montre, c'est que le député de Winnipeg, notre critique en matière commerciale, connaît mieux que le ministre les documents produits par le gouvernement.

Privilège

Je veux faire observer que cela devient une habitude pour le ministre de faire des déclarations à la Chambre et de citer la politique du gouvernement sans que les documents que nous recevons le lendemain ne viennent justifier ce qu'il a dit. Ce fut le cas de l'exposé analytique des répercussions des règlements relativement à l'importation des voitures d'occasion, entre autres marchandises. Ce fut également le cas de la déclaration du président de VIA Rail qui, à ce qu'on prétend, aurait été déposée à la Chambre pour corroborer les déclarations du ministre.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je préfère me fonder sur mes documents plutôt que sur ceux du député de Winnipeg en ce qui a trait à l'emploi. On ne peut pas dire qu'il ait accompli grand-chose dans le dossier de l'emploi lorsqu'il était ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Je répète ce que j'ai dit, monsieur le Président. En tant que ministre des Transports, j'estime que mes documents sont bien étayés. Ce sont d'excellents documents, et je préfère me fonder sur ceux-là plutôt que sur ceux de son parti.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Adam Nowotnik, vice-ministre des Pêches, de la Navigation et des Communications de Pologne.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour l'occasion que vous me donnez de soulever ici à la Chambre une question de privilège dont je vous ai avisé ce matin. Vendredi dernier, le ministère des Pêches et Océans publiait un document intitulé: *Atlantic Fisheries Media Book*. Ce document, qui contient certaines informations qui étaient déjà disponibles au public, contient aussi des informations qu'on lance au public pour la première fois. Cette information n'est pas disponible et n'était pas disponible aux députés. Le ministre a profité de l'occasion pour publier cette information directement aux médias sans inviter et sans en aviser les députés.